

CONDITIONS PARTICULIERES – ENREGISTREMENT ET GESTION DE NOMS DE DOMAINE

1. PREAMBULE ET OBJET

Nameshield propose dans le cadre de son activité de bureau d'enregistrement de nom de domaine, des prestations d'enregistrement, de gestion, de renouvellement et de transfert de noms de domaine auprès des Registres (ci-après désignées « Prestations »).

Toute Commande d'enregistrement de nom de domaine auprès de Nameshield implique de la part du bénéficiaire des droits d'usage du nom de domaine l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières "Enregistrement et gestion de Noms de domaine " (ci-après « CP »).

Ces CP complètent les CGS, mais ne les remplacent pas. Elles précisent les conditions dans lesquelles sont commercialisés les noms de domaine par Nameshield et ne peuvent pas s'appliquer indépendamment des CGS. Les termes employés dans les présentes CP débutant par une majuscule ont la même signification qui leur a été donnée dans les CGS, sauf définition particulière prévue dans les présentes CP.

2. ENREGISTREMENT DE NOM DE DOMAINE

2.1 PRINCIPE

Nameshield est un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN et les Registres pour attribuer et gérer les noms de domaine dans diverses Extensions. Nameshield est contractuellement liée à l'ICANN et aux Registres et est à ce titre tenue de respecter et répercuter certaines de ses obligations sur le Client, et ce dans les conditions détaillées dans les présentes CP.

En dehors de l'utilisation de l'Interface de Gestion, il est entendu que les demandes relatives aux noms de domaine (enregistrement, mise en abandon, renouvellement, modification de zones, transfert entrant ou sortant, etc.) doivent être effectuées par écrit auprès du service-clients de Nameshield.

2.2 CONDITIONS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE

Afin que Nameshield puisse procéder à l'enregistrement d'un nom de domaine, le Client accepte de fournir toutes les informations exactes, précises et fiables dont Nameshield pourrait avoir besoin, en ayant obtenu l'autorisation des tiers le cas échéant, étant entendu que les informations demandées peuvent varier selon l'Extension et le Registre. Notamment, certains Registres nécessitent l'identification d'une personne physique pour valider l'enregistrement d'un nom de domaine, et peuvent ainsi exiger la fourniture de documents d'identité tels qu'un passeport.

Le Client reconnaît que ces informations personnelles peuvent être délivrées aux Registres et certaines d'entre elles pourront apparaître publiquement sur les fiches Whois, servant de base mondiale à l'espace de nommage.

Le Client a la pleine responsabilité du nom de domaine qu'il enregistre. Par conséquent, il est entièrement responsable de toute conséquence relative au choix, à l'enregistrement et à l'utilisation du nom de domaine, y compris en cas de licence accordée à un tiers. Ainsi, dans le cas où le Client concéderait une licence à un tiers sur un nom de domaine, il conservera la qualité de titulaire du nom de domaine, et restera lié par les termes des présentes.

Afin de lutter contre la criminalité et en vertu des relations contractuelles entre Nameshield et les Registres, il est interdit au Client de distribuer des logiciels malveillants, de procéder ou participer à des actes de hameçonnage ou de piratage, de contrevenir aux marques ou droits d'auteur de tiers, de mettre en place des pratiques frauduleuses ou trompeuses, de vendre des produits contrefaits ou de s'engager dans une activité contraire à la loi applicable. Une telle hypothèse avérée pourrait entraîner la suspension du nom de domaine enregistré sans que le Client ne puisse rechercher la responsabilité de Nameshield.

Le Client accepte que la demande d'enregistrement de nom domaine ne constitue pas une validation de l'enregistrement, ce dernier ne devenant effectif qu'après acceptation de la demande d'enregistrement par le Registre. Par conséquent, le Client doit réunir les conditions d'éligibilité fixées par le Registre concerné, et s'engage à les respecter. Nameshield s'engage à fournir ses meilleurs efforts afin de transmettre la demande d'enregistrement auprès du Registre concerné dans les plus brefs délais.

Après acceptation, le nom de domaine est enregistré dans la base de données gérée par le Registre et affecté au Client. Le Client reconnaît que l'acceptation de l'enregistrement est effectuée à la seule discrétion du Registre ; en conséquence le Client ne tiendra pas le Registre ou Nameshield responsable de tout dommage qui pourrait résulter d'un refus ou d'une annulation d'enregistrement.

Le Client reconnaît et accepte qu'il existe des noms de domaine dits « premiums » et d'autres dits « réservés ». Les noms de domaine premiums sont composés d'un vocable et/ou d'une Extension spécifiques, dont la liste est définie par chaque Registre. Les noms de domaine dits « réservés » consistent en une liste de termes réservés par chaque Registre, excluant la possibilité d'enregistrer un nom de domaine utilisant le terme réservé. Le Client reconnaît que Nameshield n'a aucun pouvoir décisionnaire sur la détermination de ces noms de domaine. Il est entendu qu'un nom de domaine dont un Client serait titulaire peut devenir premium en cours d'annuité, le prix étant par conséquent répercuté sur le Client. Nameshield informera préalablement le Client et celui-ci pourra mettre en abandon ou ne pas commander le nom de domaine concerné.

Lorsque le Client enregistre un nom de domaine, et afin de pouvoir rendre ce dernier actif, Nameshield propose l'hébergement DNS sur des serveurs mutualisés ainsi que le paramétrage de redirections HTTP. Ces services sont inclus dans le coût de l'annuité du nom de domaine.

Dans le cas d'un Client revendeur, en plus des conditions précitées, le revendeur a l'obligation de procéder à l'enregistrement de noms de domaine au nom de ses propres clients. Le revendeur garantit ainsi que les noms de domaine enregistrés en son nom sont effectivement des noms de domaine dont le titulaire effectif est le revendeur.

2.3 DISPONIBILITE D'UN NOM DE DOMAINE

Le Client reconnaît qu'un nom de domaine peut apparaître disponible lors de la recherche de disponibilité et s'avérer d'ores et déjà réservé ou en cours de réservation par un tiers. Dans ce cas, la demande d'enregistrement sera refusée, le client non facturé, et la responsabilité de Nameshield ou du Registre concerné ne pourra pas être engagée.

2.4 VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DONNEES WHOIS

Conformément aux règles édictées par l'ICANN, Nameshield est tenue d'effectuer une communication annuelle à chacun de ses clients, les invitant à procéder à la vérification des données Whois des noms de domaine à Extension générique. Ainsi, chaque année, au cours du mois de l'échéance de chaque nom de domaine, le Client reçoit un courrier électronique l'invitant à vérifier les données Whois liées à son nom domaine. Le Client a l'obligation de tenir à jour ces informations pendant toute la durée de l'enregistrement du nom de domaine et sera tenu responsable à ce titre en cas de litige.

Le Client est tenu de mettre à jour les données Whois des noms de domaine à Extension générique dans un délai de sept (7) jours suivant tout changement de situation opéré pendant la durée d'enregistrement d'un nom de domaine à Extension générique, ou toute demande de Nameshield de validation des données Whois.

Dans le cadre d'un client revendeur, il incombe au revendeur de contacter ses clients finaux afin de les inviter à vérifier leurs coordonnées Whois. Nameshield ne saurait être tenue responsable du manquement du revendeur à cette obligation.

3. RENOUELEMENT DE NOM DE DOMAINE

Les noms de domaine arrivent à expiration à l'issue de la période d'enregistrement choisie par le Client lors du premier enregistrement ou du renouvellement ; la période d'enregistrement dépendant du type d'Extension.

Le renouvellement de nom de domaine peut être configuré de manière automatique. La configuration du renouvellement automatique est précisée dans les Conditions Tarifaires, ou à défaut sur l'Interface de Gestion. Nameshield se réserve le droit de priver unilatéralement de cette option le Client en cas de retard ou défaut de paiement non régularisé dans un délai de trente (30) jours suivant l'envoi par Nameshield d'une lettre de mise en demeure invitant le Client à procéder au paiement de la facture faisant l'objet d'un retard de paiement.

En cas de renouvellement non automatique, il est entendu que le Client est tenu de fournir une demande de renouvellement par écrit au service-clients en respectant un préavis raisonnable, ou effectuer l'action de renouvellement sur l'Interface de Gestion via le Compte Client en configurant le renouvellement du nom de domaine souhaité.

En l'absence de renouvellement automatique paramétré, Nameshield envoie des alertes d'expiration de nom de domaine à l'adresse de courrier électronique choisie à cet effet par le Client. Les alertes de renouvellement sont envoyées entre 90 jours et 30 jours avant l'expiration du nom de domaine, avec une dernière relance effectuée le dimanche précédant l'expiration du nom de domaine concerné.

Le Client est chargé de prévenir Nameshield de son intention de renouveler ou non le nom de domaine, par écrit ou via le lien contenu dans le courrier électronique d'alerte d'expiration, l'invitant à se connecter sur l'Interface de Gestion. En l'absence de décision du Client de renouveler ou abandonner un nom de domaine, Nameshield ne procède pas au renouvellement, ce qui a pour conséquence le lancement de la procédure d'expiration du nom de domaine.

Lorsqu'un nom de domaine arrive à expiration, celui-ci passe en période de rédemption (« redemption period ») pendant une période déterminée par le Registre. Le Client est informé que Nameshield est dans l'obligation de désactiver les serveurs DNS durant la période de rédemption, conformément aux obligations imposées par l'ICANN. A l'expiration de la période de rédemption, le nom devient à nouveau disponible à l'enregistrement public dans les conditions du Registre. Durant la période de rédemption, le Client peut demander la réactivation du nom de domaine concerné. Des frais indiqués dans les Conditions Tarifaires, ou à défaut sur l'Interface de Gestion, sont applicables.

Nameshield ne saurait en aucun cas être tenue responsable du défaut de renouvellement d'un nom de domaine par le Client engendrant la retombée dans le domaine public, dans l'hypothèse où le Client aurait été informé des alertes de renouvellement et de la période de rédemption envoyées à l'adresse de courrier électronique fournie par le Client.

4. TRANSFERT DE NOM DE DOMAINE

4.1 TRANSFERT ENTRANT

Le transfert entrant d'un nom de domaine consiste pour Nameshield, à la demande du Client, à prendre en gestion un nom de domaine existant opéré par un bureau d'enregistrement tiers.

Le Client reconnaît que le transfert entrant d'un nom de domaine ne dépend pas exclusivement de Nameshield mais également d'autres éléments indépendants de Nameshield, puisque nécessite l'intervention de différents acteurs et le respect d'un certain nombre de règles imposées par les Registres, notamment la validité des informations du titulaire du nom de domaine et la coopération du bureau d'enregistrement tiers procédant au transfert sortant. Nameshield s'engage à assister le Client dans ses démarches de transfert entrant de nom de domaine.

Il appartient au Client de demander certaines informations et d'effectuer certaines démarches auprès du bureau d'enregistrement tiers afin de procéder au transfert du nom de domaine vers Nameshield.

Il est entendu que les démarches varient selon le type d'Extension de nom de domaine, et les prestations associées au nom de domaine.

A ce titre, le Client s'engage à fournir à Nameshield toutes les informations nécessaires au transfert entrant du nom de domaine (code d'authentification, déverrouillage du nom, fichiers de zone, etc.). Le Client est tenu de signaler à Nameshield si le nom de domaine bénéficie, chez le bureau d'enregistrement tiers, d'une signature de zone DNSSEC (option DNSSEC), d'une géolocalisation du trafic (option GeoIP), ou d'un système de bascule d'enregistrement(s) de la zone vers une ou plusieurs adresse(s) IP de secours en cas d'indisponibilité de l'adresse par défaut (option Failover). Le Client est informé que le défaut de fourniture de ces informations peut engendrer la coupure des services associés au nom de domaine, qui en aucun cas ne saurait engager la responsabilité de Nameshield.

Il appartient au Client de préciser s'il y a lieu d'effectuer un changement de titulaire du nom de domaine. Le tarif fixé pour cette prestation est prévu aux Conditions Tarifaires, ou à défaut sur l'Interface de Gestion.

Les dates d'échéance du nom de domaine transféré au sein de Nameshield sont communiquées au Client dès lors que le transfert entrant est finalisé. Le Client s'engage à s'acquitter du prix de la durée d'enregistrement, telle qu'indiquée dans les Conditions Tarifaires, ou à défaut sur l'Interface de Gestion.

Si le transfert entrant échoue pour une raison indépendante de Nameshield, la responsabilité de Nameshield ne saurait être engagée. Ainsi, si les informations fournies par le Client, notamment les fichiers de zone, sont erronées, et provoquent une rupture de service lors du transfert entrant d'un nom de domaine, Nameshield ne pourra pas être tenue responsable et aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Client. Nameshield s'engage cependant à assister le Client pour identifier le problème rencontré, et participer à sa résolution.

4.2 TRANSFERT SORTANT

Le transfert sortant d'un nom de domaine consiste pour le Client, à procéder au transfert d'un nom de domaine en gestion chez Nameshield vers un bureau d'enregistrement tiers.

Dans cette hypothèse, il est entendu que :

- Toutes les sommes dues à Nameshield relatives au nom de domaine concerné par le transfert sortant doivent être payées avant le lancement de la procédure de transfert sortant. Nameshield se réserve le droit de bloquer le transfert sortant en cas de solde débiteur du Client ;
- La procédure de transfert sortant ne peut avoir lieu qu'après une période de soixante (60) jours suivant l'enregistrement du nom de domaine, ou le transfert entrant du nom de domaine chez Nameshield, ou encore le changement de propriété (l'organisme, le nom, prénom ou l'adresse email du titulaire d'un nom de domaine à Extension générique) du nom de domaine, conformément aux règles édictées par l'ICANN ;
- Il appartient au Client de payer les éventuels frais de sortie facturés à Nameshield ;
- Le Client est tenu de notifier le service-clients de Nameshield de tout transfert sortant.

Après avoir notifié Nameshield par écrit, le Client peut initier le transfert sortant depuis son Compte Client sur l'Interface de Gestion. Les éléments nécessaires au transfert sortant de nom de domaine (le code d'authentification, le fichier de zones, etc.) sont accessibles sur l'Interface de Gestion, sous réserve que les conditions énumérées au présent article soient respectées.

Dès lors que le Client a obtenu les éléments nécessaires au transfert sortant, le Client reconnaît qu'il appartient au bureau d'enregistrement tiers d'initier la procédure de transfert. Il appartient au Client de s'assurer auprès du bureau d'enregistrement tiers que la configuration DNS et l'installation du fichier de zones ont été effectuées. Nameshield ne peut être tenue responsable d'un dysfonctionnement d'un nom de domaine dès lors que le transfert sortant est finalisé.

4.3 SUSPENSION, ANNULATION OU TRANSFERT FORCE

Nameshield exécutera toute demande d'annulation ou de transfert de nom de domaine notifiée par décision de justice exécutoire, sentence arbitrale, procédure alternative de résolution de litiges, ou liquidation judiciaire, et ne pourra pas en être tenue responsable.

De même, le Client est informé que le non-respect ou le refus d'appliquer une procédure établie par l'ICANN ou un Registre, suite à la demande de mise en conformité effectuée par Nameshield, peut entraîner la suspension, l'annulation ou le transfert du nom de domaine faisant l'objet d'une non-conformité établie par l'ICANN ou un Registre, sans que Nameshield ne puisse être tenue responsable.

Lors du déroulement d'une procédure alternative de résolution de litiges, si le nom de domaine litigieux arrive à expiration ou est supprimé, le requérant de la procédure a la possibilité de renouveler ou de rétablir le nom de domaine aux mêmes conditions que l'ancien titulaire. Le nom de domaine est alors placé en statut « on hold » ou « lock » par Nameshield. Les informations du titulaire sur la base de données Whois seront supprimées et indiqueront que le nom de domaine fait l'objet d'un litige. Si la procédure est annulée, ou le litige n'aboutit pas en faveur du requérant, le titulaire dispose alors du droit de récupérer le nom de domaine au cours de la période de grâce et peut renouveler le nom. Dans le cas contraire, le nom de domaine est supprimé dans un délai de quarante-cinq (45) jours et rendu disponible à l'enregistrement public.

4.4 TRANSFERT DE PROPRIETE

Conformément à la réglementation ICANN dite IRTP (Inter-Registrar Transfer Policy), toute modification des coordonnées de la fiche Whois intervenant sur le nom de l'organisme titulaire, les nom et prénom du titulaire, et/ou l'adresse email du titulaire d'un nom de domaine enregistré sous une Extension générique, est considérée comme un changement de titulaire et a ainsi pour conséquence de verrouiller le nom de domaine chez le bureau d'enregistrement pendant une période de soixante (60) jours calendaires, courant à compter de la date de finalisation des modifications effectuées.

Cette période de verrouillage empêche le transfert du nom de domaine concerné vers un autre bureau d'enregistrement. Ainsi, lors d'un changement de titulaire d'un nom de domaine à Extension générique, une double vérification doit être mise en œuvre par le bureau d'enregistrement gérant le nom de domaine concerné.

Le bureau d'enregistrement est tenu d'adresser dans un premier temps un courrier électronique de demande de validation du transfert de titularité du nom de domaine à l'ancien et au nouveau titulaire, puis dans un second temps un courrier électronique de confirmation de transfert du nom de domaine à l'ancien et au nouveau titulaire lorsque l'opération est finalisée.

Afin de faciliter les démarches de transfert de titularité, le Client accepte que Nameshield soit désigné comme étant son agent validateur. Dès lors, le Client autorise explicitement Nameshield à approuver en son nom tout transfert de titularité de nom de domaine concernant les noms de domaine génériques gérés par Nameshield. Si le Client ne souhaite plus que Nameshield soit son agent validateur, il devra adresser une demande écrite au service-client de Nameshield.

Dans le cas d'un Client revendeur, en plus des conditions précitées, il incombe au revendeur de s'assurer que l'ancien et le nouveau titulaire du nom de domaine à Extension générique faisant l'objet d'un transfert de propriété soient informés que Nameshield est leur agent validateur. Sur requête de l'ICANN, Nameshield peut être amené à demander au revendeur de fournir les preuves de la désignation de Nameshield comme agent validateur par les dits titulaires.

5. PRESENCES LOCALES

Pour l'enregistrement ou le renouvellement de noms de domaine sous certaines Extensions, le Registre peut parfois exiger du titulaire de remplir des conditions de présence locale. Le Registre peut en effet exiger du Client en tant que contact titulaire et/ou contact administratif du nom de domaine concerné qu'il dispose d'un établissement enregistré (ex. : filiale) dans le pays associé à l'Extension.

Dans le cas où le Client ne pourrait pas fournir une présence locale, Nameshield dispose de partenaires locaux afin de fournir une présence locale au Client dont les tarifs sont indiqués dans les Conditions Tarifaires, ou à défaut sur l'Interface de Gestion.

6. ENREGISTREMENT ANONYME

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait enregistrer un nom de domaine de manière anonyme, Nameshield propose un service d'anonymisation qui affiche dans la base de données Whois des informations de contact autres que celles du Client dans le but d'assurer la confidentialité du titulaire. Nameshield se réserve le droit de refuser l'enregistrement d'un nom de domaine de manière anonyme lorsque le terme souhaité contrevient aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, ou est contraire aux dispositions légales et réglementaires, dont celles relatives à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Un contrat d'anonymisation est communiqué au Client au cas par cas et précise les conditions d'anonymisation. La Commande du nom de domaine ne peut être effectuée qu'une fois le contrat d'anonymisation signé par le Client et reçu par Nameshield.

7. REGISTRY LOCK

Nameshield propose au Client, pour certaines Extensions, la possibilité d'installer un « Registry Lock » sur le nom de domaine du Client, c'est-à-dire un blocage du nom de domaine auprès du Registre. Cette prestation constitue une protection additionnelle permettant de conditionner la modification de certaines opérations sur le nom de domaine concerné (modification de serveur DNS, modification de contact, transfert et suppression du nom de domaine) à la remise d'une phrase de sécurité, fournie par le Registre gérant l'extension concernée, et conservée par Nameshield.

Pour garantir un haut niveau de sécurité, seul un Contact Client est autorisé à lever le Registry Lock d'un nom de domaine. Les opérations sont exécutées par le service-clients de Nameshield en Heures Ouvrées, sur demande du Contact Client par courrier électronique.

Cette prestation est souscrite pour une durée d'un (1) an, automatiquement renouvelée à la date d'expiration du nom de domaine concerné. Il appartient au Client de notifier le service-client de Nameshield par écrit de son souhait de mettre fin à la prestation en cours, sous réserve du respect d'un préavis de deux (2) mois.

Le Client accepte que le Registry Lock soit soumis à la date d'expiration du nom de domaine. Ainsi, en cas de souscription du Registry Lock sur un nom de domaine en cours d'enregistrement, la première année de souscription est facturée au prorata de la durée restante d'enregistrement du nom de domaine avant son renouvellement.

8. POLITIQUES DES REGISTRES

Le Client reconnaît et accepte que Nameshield intervienne en tant que gestionnaire technique et administratif des noms de domaine entre les Registres et le Client. Il appartient au Client de prendre connaissance des règles propres à chaque Registre et de les respecter. En acceptant les présentes CP, le Client accepte également les conditions et règles imposées par les Registres.

En effet, chaque Registre dispose de sa propre charte de nommage imposant des obligations aux bureaux d'enregistrement. Nameshield est dès lors dans l'obligation de respecter ces obligations et de les répercuter au Client.

Nameshield invite le Client à prendre connaissance des politiques des Registres en consultant le site internet de l'IANA (Internet Assigned Numbers Authority), référençant l'ensemble des Extensions de noms de domaine, et permettant au Client de consulter les politiques applicables aux différentes Extensions sur le site internet de chaque Registre. Le site internet de l'IANA est accessible à l'adresse suivante : <http://www.iana.org/domains/root/db>.

Le Client est informé que les Registres peuvent apporter des modifications à leur charte de nommage à tout moment. Il appartient dès lors au Client de consulter régulièrement les politiques de Registre. Nameshield n'est pas tenue d'informer le Client de chaque modification effectuée par le Registre. Lors d'une Commande, Nameshield informe néanmoins le Client des principales contraintes techniques et administratives relatives au nom de domaine souhaité par le Client.

Ainsi, chaque Registre assure, pour l'Extension qu'il gère, l'enregistrement du nom de domaine dans des bases de données, pour une période déterminée, variable selon le Registre et le type de demande (enregistrement ou renouvellement), et assure l'affectation permanente du nom de domaine à une adresse IP fournie par le Client.

Accès aux conditions générales propres à certains Registres :

Afilias	https://afiliat.info/policies
.asia	https://www.dot.asia/dotasia-organisation/policy-development/
.at	https://www.nic.at/media/files/pdf/Terms-2018.pdf
.be	https://assets.dnsbelgium.be/attachment/Enduser_Terms_and_Conditions_fr_v6.1_0.pdf
.cn	http://cnnic.com.cn/IS/CNym/cnzcfg/
.dk	https://www.dk-hostmaster.dk/en/terms_v9#Ansogning
Donuts	https://donuts.domains/about/policies/
.pl	http://www.dns.pl/english/regulations.html
.ee	https://meedia.internet.ee/files/Domeenireeglid_25.05.2018_EN.pdf
.mx	https://www.registry.mx/jsf/static_content/domain/policies_first_new.jsf
.se	https://www.iis.se/docs/Registreringsvillkor_eng.pdf
.tv	https://www.verisign.com/en_US/channel-resources/become-a-registrar/verisign-domain-registrar/domain-registration/index.xhtml
.uk	http://www.nominet.uk/resources/policy/policies-rules/
.us	http://www.neustar.us/docs/us-locality-registration-agreement.pdf
.nz	https://dnc.org.nz/sites/default/files/2018-07/regisrant_agreement_core_terms_and_conditions_2.1.pdf
.bank ; .insurance	https://www.ftld.com/policies/

Le client accepte également de se conformer aux termes et conditions généraux de COREhub accessibles sur le lien suivant : <https://registrar-transfer.info/agreement.do?mid=111&lang=en>.

9. DUREE

En fonction des conditions applicables à chaque Extension, le Client choisit la durée d'enregistrement pendant laquelle il souhaite enregistrer ou renouveler le nom de domaine concerné auprès du Registre. La durée des présentes CP est ainsi conditionnée à la durée d'enregistrement du nom de domaine. Les CP cessent de s'appliquer lorsque le Client ne dispose plus de nom de domaine géré par Nameshield, sous réserve de l'absence de défaut ou retard de paiement.

10. TARIFS

Les tarifs d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine commercialisés par Nameshield sont indiqués dans les Conditions Tarifaires, ou à défaut, sur le Compte Client. Les tarifs sont applicables en euros, hors taxes, pour la période d'enregistrement définie.

Si l'enregistrement ou le renouvellement du nom de domaine est refusé par le Registre et pour une raison indépendante de Nameshield, Nameshield rembourse la totalité de l'annuité, sous réserve de l'application d'éventuels frais retenus par le Registre.

11. RESPONSABILITE

Le Client reconnaît être seul responsable de la sélection du nom de domaine, de son enregistrement, des modifications effectuées, ainsi que de son utilisation.

Le Client reconnaît que la responsabilité de Nameshield est notamment exclue dans les cas suivants :

- Demande d'enregistrement refusée par un Registre ;
- Fourniture délibérée d'informations erronées ou inexactes dans les données Whois de nom de domaine à Extension générique ;
- Absence de mise à jour des données Whois dans un délai de quinze (15) jours suivant une demande de Nameshield de vérification des données Whois ;
- Délais de traitement d'une demande d'enregistrement excédant un délai raisonnablement attendu, qui ne soit pas lié à Nameshield ;
- Echec d'un transfert entrant ou sortant pour des raisons indépendantes de Nameshield, et malgré les efforts de Nameshield ;
- Enregistrement et/ou utilisation frauduleux, illicite, ou préjudiciable d'un nom de domaine ;
- Indisponibilité des Prestations liée à une défaillance technique des acteurs du réseau internet, tels que les Registres, l'ICANN, les fournisseurs d'accès à internet, les hébergeurs, etc.

Le Client reconnaît également être responsable des modifications effectuées sur le fichier de zones d'un nom de domaine ou concernant la mise en place ou la modification de redirections HTTP sur l'Interface de Gestion par les Contact Client et Contact Habilité.

Il est entendu que le Client est tenu de prévenir Nameshield par écrit des éventuels tests de charge qu'il souhaiterait effectuer sur les machines afin que Nameshield mette en place les moyens techniques nécessaires, afin d'éviter que les requêtes ne soient filtrées et considérées comme des attaques informatiques frauduleuses.

12. GARANTIE ET INDEMNISATION

Le Client garantit le Registre et Nameshield que, à sa connaissance, l'information soumise au moment de l'enregistrement est véridique et correcte, et que toute modification ultérieure sera transmise en temps utile, dans le respect des présentes CP. Le Client accepte que son nom de domaine puisse être effacé des enregistrements par le Registre en cas de non-respect de cette clause ou en cas de dissimulation ou de refus de transmettre les informations jugées nécessaire par le Registre ou par Nameshield, pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine, à son renouvellement ou à son maintien. Également, le Client accepte qu'un Registre, dans le cadre d'actions de mise en conformité, puisse effectuer des modifications sur un nom de domaine sans que cela ne puisse engager la responsabilité de Nameshield. Dans un tel cas, Nameshield s'engage à se rapprocher du Registre pour obtenir des explications sur les modifications effectuées par ce dernier.

Compte tenu de la nature et la portée des Prestations, le Client garantit Nameshield contre toute action à son encontre liée à l'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine opéré par Nameshield, qui contreviendrait aux droits de tiers.

Dans l'hypothèse d'un enregistrement accepté par le Registre donnant lieu à une contestation par un tiers, le Client accepte d'indemniser le Registre et Nameshield pour les dépenses éventuellement engagées relativement à cette contestation et garantit le Registre et Nameshield de les tenir à l'écart de toute poursuite.

Le Client accepte d'indemniser Nameshield de toute action engagée contre Nameshield résultant d'une plainte ou demande liée à un nom de domaine du Client ou à son utilisation. En cas de conflit lié à un nom de domaine, le Client demeure seul responsable du règlement de ce dernier.

13. RUPTURE

Le Client reconnaît que tout défaut d'exécution des obligations des présentes CP peut être considéré comme une rupture de Contrat à l'issue d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par un Registre ou Nameshield d'une lettre de

mise en demeure notifiant le Client d’y remédier. A défaut pour le Client d’y avoir remédié dans le délai imparti, le nom de domaine concerné peut être effacé des enregistrements, et être rendu disponible à l’enregistrement public.